



Conseil de sécurité

Distr. générale
18 octobre 2017
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine

I. Introduction

1. Dans sa résolution 2301 (2016), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) jusqu'au 15 novembre 2017 et m'a prié de lui rendre compte de la situation tous les trois mois. Le présent rapport est soumis en application de cette résolution.

II. Principaux faits nouveaux

A. Situation politique

2. La situation politique demeure fragilisée par une recrudescence des violences constatée dès le mois de mai dans les zones de Bangassou et de Bria et qui a entraîné la détérioration des conditions de sécurité dans une large part du pays. Les critiques formulées contre le Gouvernement sont devenues plus pressantes et plusieurs dirigeants de l'opposition ont ouvertement contesté l'autorité du Président centrafricain, Faustin-Archange Touadéra, accusant son gouvernement d'être incapable d'assurer la stabilité. Certaines personnalités du monde politique et de la société civile ont reproché à la MINUSCA de ne pas désarmer de force les groupes armés et ont appelé au réarmement des forces nationales non réformées. Les discours acrimonieux de certaines personnalités d'envergure nationale sont montés en puissance et ont avivé les tensions communautaires, notamment dans le sud-est du pays, où les musulmans en général, mais plus particulièrement les Peuls, ont été visés. Des attaques ont été menées selon des lignes de fracture ethniques et confessionnelles par des groupes armés de plus en plus divisés et désorganisés, lointainement affiliés aux anti-balaka ou à l'ex-Séléka. Les tensions persistantes entre le Gouvernement et le Parlement n'ont fait qu'aggraver la situation.

3. C'est dans ce contexte que, le 19 septembre, j'ai coprésidé avec le Président Touadéra et le Président de la Commission de l'Union africaine une réunion ministérielle de haut niveau sur la situation politique et humanitaire ainsi que sur les conditions de sécurité en République centrafricaine, qui s'est tenue en marge de la soixante-douzième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, en partenariat avec la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, l'Union européenne et la Banque mondiale. Les participants ont fermement



condamné les violences perpétrées contre les civils. Ils ont exprimé leur soutien à l'action menée par le Président Touadéra et ont renouvelé leur appui à l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation. Il a été convenu que le Groupe international de soutien à la République centrafricaine se réunirait dans six mois.

4. Avant cette réunion, le Président Touadéra avait pris des mesures pour désamorcer les tensions politiques internes. Le 12 septembre, il avait remanié son gouvernement, portant de 18 à 34 le nombre des ministres. Y siègent aujourd'hui quatre représentants de groupes armés, cinq musulmans – ce qui porte leur nombre à huit – et cinq femmes – elles étaient quatre auparavant, mais la proportion de femmes est pourtant moindre dans ce nouveau gouvernement. Ce remaniement a élargi l'assise politique du Gouvernement et pourrait apaiser les tensions confessionnelles. Des conditions plus favorables au processus de paix pourraient donc être instaurées. La création de 11 nouveaux ministères va cependant représenter une nouvelle charge à inscrire au budget de l'État.

5. Ce remaniement s'est accompagné d'initiatives visant à mettre en place un environnement propice au renforcement de l'autorité de l'État. Le 8 septembre, une stratégie nationale a d'ailleurs été adoptée aux fins de sa restauration. Quatre jours plus tard, le Président a remplacé l'ensemble des 16 préfets – ils comptent désormais neuf militaires dans leurs rangs. Certes, aucun nouveau préfet n'appartient à la communauté musulmane, mais les 73 sous-préfets qui ont ensuite été nommés le 18 septembre sont plus représentatifs de la diversité ethnique de la population : plusieurs sont des membres actifs de l'ex-Séléka, 21 appartiennent aux forces armées et 6 sont des femmes.

6. Dans un contexte marqué par l'aggravation de la violence, les discussions avec les groupes armés dans le cadre du Comité consultatif pour le suivi du désarmement, de la démobilisation, du rapatriement et de la réintégration se sont poursuivies, mais les avancées enregistrées ont été limitées. À plusieurs réunions tenues pendant la période considérée, les autorités nationales ont interpellé les groupes armés sur la question de l'insécurité les invitant à un dialogue direct. Malgré sa participation au Comité, le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique (FPRC) a étendu sa mainmise à d'autres territoires et mis en place de nouvelles structures militaires. Il a annoncé le déploiement à Bria et Kaga Bandoro de nouvelles brigades « mixtes » comprenant des éléments issus du Mouvement patriotique pour la Centrafrique (MPC). Il n'était pas encore possible de déterminer si la nomination au Gouvernement de membres du FPRC entraînerait la diminution des activités militaires du FPRC.

7. Bien que la situation politique soit demeurée précaire, des mesures ont été prises en faveur d'un processus de paix associant toutes les parties. Le 19 juin, à Rome, des représentants du Gouvernement et de 13 groupes armés ont signé – sous les auspices de la Communauté de Sant'Egidio – un accord prévoyant, entre autres mesures, un cessez-le-feu. Mais dans les jours qui ont suivi, de violents affrontements ont éclaté entre nombre des signataires, entamant du même coup la foi de la population en cet accord. Le 21 juin, à Bruxelles, le Gouvernement et tous les médiateurs, notamment les membres de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation et la Communauté de Sant'Egidio, ont établi en commun la marche à suivre pour engager un processus de médiation plus ambitieux. Les partenaires internationaux ont exprimé leur soutien à l'action menée par le Gouvernement en faveur de la cessation immédiate des violences.

8. Le 17 Juillet, à Libreville, des représentants de l'Union africaine, de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, ainsi que les ministres des affaires étrangères de la République centrafricaine, de l'Angola, du Tchad, de la République

du Congo et du Gabon, ont adopté un plan par étapes intégré pour la mise en œuvre de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation. Ce plan réaffirme la légitimité du système constitutionnel du pays, l'importance des conclusions du Forum de Bangui sur la réconciliation nationale, qui s'est tenu en 2015, et la nécessité d'une forte adhésion du pays au processus de paix, condition préalable à la réconciliation nationale. Le 29 août, l'Union africaine a nommé Bédializoun Moussa Nébié Envoyé spécial de l'Union africaine pour la République centrafricaine.

9. Les 11 et 12 septembre, le panel des facilitateurs de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation s'est réuni à Bangui pour définir les modalités de l'exécution du plan par étapes. Présidé par l'Union africaine, le panel réunit des représentants des membres de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation et son objectif est de faciliter un dialogue direct entre les parties. Le Gouvernement a annoncé que Jean Willybiro-Sako assurerait la liaison avec le panel au niveau national.

10. Les rapports entre l'exécutif et les parlementaires se sont progressivement améliorés. À la faveur d'une apparition publique, en juillet, le Président Touadéra et le Président de l'Assemblée nationale se sont engagés à collaborer de manière fructueuse. À la suite d'une série de consultations menées auprès d'un large éventail d'acteurs nationaux, l'Assemblée nationale a proposé au Gouvernement une « Initiative pour l'adoption d'un plan de paix ». Bien que la session ordinaire de l'Assemblée soit parvenue à son terme pendant la période considérée, les parlementaires ont activement préparé la session suivante. Ainsi, en juillet, les réformes axées sur la décentralisation ont été passées en revue avec l'aide du National Democratic Institute, et un séminaire interparlementaire a été organisé par l'Organisation internationale de la Francophonie, auquel ont participé des parlementaires de Côte d'Ivoire, du Gabon et de la République du Congo.

11. Les initiatives engagées en faveur de la cohésion sociale et de la réconciliation ont essuyé de sérieux revers pendant cette période. L'instabilité des conditions de sécurité a réduit la capacité et la volonté des communautés d'avancer vers la réconciliation. Les communautés non musulmanes, les communautés peules et d'autres communautés musulmanes se sont livrées à des actes de représailles à Bangassou, à Zemio et dans d'autres localités. Certes, dans le cadre de plusieurs initiatives locales prometteuses, on a cherché à dépasser les divisions communautaires et ethniques – à Bria, à Kaga Bandoro et dans d'autres localités – mais les accords négociés par les comités locaux de paix n'ont pas été mis en œuvre partout au même rythme. La plupart des initiatives de réconciliation n'ont pas eu d'incidence concrète sur la cohésion sociale ni sur la situation des communautés déplacées. Le Gouvernement a pris d'importantes mesures, à commencer par l'adoption, le 11 septembre, d'un programme de réconciliation nationale. Le même jour, le Président Touadéra a mis en place un comité chargé d'animer des consultations en vue de l'établissement d'une commission vérité, justice, réparation et réconciliation, une des priorités définies lors du Forum de Bangui.

B. Conditions de sécurité

12. Si Bangui a joui d'un calme relatif, des affrontements armés et des actes de violence contre les civils ont été signalés dans le reste du pays, particulièrement dans le sud-est, le centre et certaines zones de l'ouest (préfectures de l'Ouham et de l'Ouham-Pendé). Ces violences ont été alimentées par l'intensification de la lutte que se livrent les groupes armés pour le contrôle des ressources, et encore envenimées par les tensions interethniques et intercommunautaires, notamment

celles qui opposent musulmans et chrétiens. De nouvelles formations armées ont émergé, d'où la multiplication des affrontements et des attaques perpétrées contre les civils. Le début de la saison des pluies n'a pas eu pour effet d'apaiser la situation. Dans le centre et l'est du pays, de nombreux heurts ont résulté d'activités criminelles et d'attaques visant des communautés musulmanes, pour lesquelles des groupes affiliés aux anti-balaka sont à blâmer. Les ressources de la MINUSCA ont été mises à rude épreuve, en particulier dans le sud-est, bien que la Mission ait constamment modifié son approche pour prévenir les violences contre les civils ou en atténuer les pires conséquences .

13. Pendant la période considérée, des groupes armés ont visé à maintes reprises des Casques bleus, principalement sur l'axe Alindao-Zemio. La majorité des attaques a été perpétrée par des anti-balaka et des groupes affiliés, qui contestent la protection active accordée par la Mission aux minorités musulmanes et peules déplacées. Ces attaques, minutieusement préparées, révèlent un usage grandissant d'armes et de moyens de communication modernes. Plus de la moitié d'entre elles ont eu lieu à Bangassou : elles ont entraîné la mort de 3 Casques bleus et 12 autres ont été blessés. Le 21 août, la faction anti-balaka de Maxime Mokom a déclaré dans un communiqué qu'elle prendrait les mesures nécessaires si la MINUSCA n'expulsait pas « les mercenaires étrangers » du pays. Cette déclaration a été publiquement condamnée par le Gouvernement.

14. L'intensification des tensions communautaires et des campagnes contre les Peuls a déclenché un cortège de violences à l'encontre des civils à Bangassou, Bria et Zemio, les anti-balaka et l'Union pour la paix en Centrafrique (UPC) s'en prenant délibérément à des civils d'autres communautés.

15. Bangassou demeure soumise à la domination des anti-balaka, qui harcèlent les personnes déplacées, les musulmans et les femmes. À la suite de l'enlèvement par des anti-balaka d'une musulmane déplacée enceinte, le 21 juillet, ce sont six civils chrétiens qui ont été à leur tour enlevés par des déplacés musulmans. Tous ont été relâchés le lendemain grâce à la médiation dirigée par un prêtre catholique local. Les 23 et 25 juillet, des anti-balaka ont attaqué un convoi de ravitaillement en eau de la MINUSCA, tuant trois Casques bleus et en blessant quatre autres. Entre le mois de juin et le 1^{er} octobre, des échanges de tirs entre la MINUSCA et les anti-balaka ont eu lieu à 29 reprises dans cette zone.

16. Entre le 3 et le 9 août, une série d'attaques et de contre-attaques opposant des anti-balaka à l'UPC et à des Peuls armés a fait rage dans le village de Gambo, entraînant la mort d'au moins 60 civils et de 22 membres de l'UPC. Le 5 août, en représailles, le centre médical local a été attaqué par l'UPC, d'autres combattants de l'ex-Séléka et des Peuls armés : quelque 45 civils ont été tués, dont au moins 10 volontaires du Comité international de la Croix-Rouge.

17. La présence d'importants groupes anti-balaka sur la route principale menant à Bria et les activités criminelles perpétrées par des anti-balaka et des unités du FPRC font peser une menace sur la ville. Le 17 juin, le chef d'une faction du FPRC, HAmad Issa, a trouvé la mort au cours de violents affrontements opposant des anti-balaka au FPRC le long de l'axe Bria-Yalinga. Le 18 juin, en représailles, le FPRC a mené une attaque contre la communauté Banda cependant que des anti-balaka lançaient un assaut contre le quartier de Mandé, principalement habité par des membres de la communauté arabe. Ces affrontements ont occasionné la mort d'au moins 58 combattants et la destruction ou le pillage de nombreux logements et locaux d'organisations non gouvernementales. Environ 40 000 personnes, dont de nombreux anti-balaka, ont cherché refuge dans le camp de déplacés situé non loin du quartier général de la MINUSCA. Les violences et les pillages ont forcé tous les intervenants humanitaires à quitter la ville. Certes, le FPRC a poursuivi ses efforts

de réunification de l'ex-Séléka, mais de violentes divisions entre ses diverses factions ont rendu cette entreprise complexe.

18. Les 28 et 29 juin, à Zemio, de violents heurts opposant des anti-balaka à des groupes armés musulmans ont contraint quelque 5 000 personnes à se déplacer temporairement. Le 11 juillet, des anti-balaka ont attaqué l'hôpital local – qui reçoit l'appui de Médecins sans frontières – où ils auraient tué une dizaine de personnes. Tous les intervenants humanitaires se sont retirés de Zemio, laissant quelque 23 000 déplacés dépourvus de toute aide humanitaire.

19. Pendant la période considérée, le nombre d'attaques attribuées à l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) a diminué par rapport à la même période en 2016. Depuis juin, 12 ont été attribuées à des éléments qui appartiendraient à la LRA, au cours desquelles 4 personnes ont trouvé la mort et quelque 35 autres ont été enlevées.

20. Dans le centre du pays, les civils, la MINUSCA et les intervenants humanitaires ont de nouveau été la cible d'attaques menées par des groupes armés. Le 6 juin, à Ngakobo, dans la préfecture de la Ouaka, la mort d'un combattant de l'UPC a avivé les tensions. Dans la préfecture de la Basse-Kotto, des factions anti-balaka ont visé à plusieurs reprises des patrouilles de la MINUSCA. Le 4 juin, les soldats de la MINUSCA ont riposté à une attaque déclenchée par des combattants anti-balaka aux alentours d'Alindao : trois individus armés ont été tués et deux autres capturés. Le 14 juin, des anti-balaka ont attaqué un convoi de la MINUSCA sur l'axe Mobaye- Kongbo; par la suite, ils ont encore ouvert le feu à quatre reprises sur des convois de la Mission, blessant deux Casques bleus. En réponse à une série de provocations et d'attaques de la part d'anti-balaka contre leurs communautés, de jeunes musulmans ont pris les armes à Alindao et Dambi et ont noué des liens avec des factions de l'ex-Séléka. Si les groupes affiliés à l'ex-Séléka n'ont pas directement attaqué la MINUSCA, ils ont néanmoins alimenté les tensions dans de nombreuses zones et s'en sont pris à des civils.

21. À Kaga Bandoro, les anti-balaka et la coalition FPRC/MPC ont menacé les civils à plusieurs reprises, notamment les personnes déplacées. La coalition a rétabli des brigades « mixtes », qui ont plusieurs fois arrêté des civils arbitrairement en juillet et en août. Le 1^{er} juillet, des unités du MPC ont attaqué un camp de déplacés, la MINUSCA et des intervenants humanitaires, provoquant la fuite de plus de 1 100 civils et amenant les intervenants humanitaires à suspendre leurs activités à Kaga Bandoro.

22. Des groupes armés se sont affrontés à plusieurs reprises dans le but d'étendre les territoires sur lesquels ils exerçaient respectivement leur mainmise. En juin, dans le cadre de son mouvement d'expansion vers l'ouest en direction de Ngaoundaye, emplacement stratégique situé sur l'un des principaux couloirs de transhumance du bétail vers le Cameroun et le Tchad, le MPC a pris pour cible des civils, parmi lesquels des femmes et des humanitaires, dans la préfecture de l'Ouham-Pendé. Le 22 juin, le groupe a bloqué un camion de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) au sud de Paoua et l'a laissé repartir contre rançon. Le 24 juillet, dans le village de Pakale (situé à 10 kilomètres au nord de Bocarangua), des anti-balaka ont enlevé quatre membres d'une organisation non gouvernementale internationale en guise de représailles à la suite de l'arrestation d'un de leurs combattants par la MINUSCA. Les anti-balaka ont relâché les otages mais ont continué à menacer la MINUSCA et les intervenants humanitaires à Bocarangua, tout en demandant la libération de leur combattant détenu. En juillet l'expansion territoriale des groupes armés MPC et Retour, réclamation et réhabilitation (les 3R) a suscité des affrontements avec des éléments anti-balaka locaux à Bang, Bélé et Nzoro, entraînant la fuite d'environ 1 500 personnes.

23. Le 15 juin, dans la préfecture de l'Ouham, un dialogue tripartite entre le MPC, des anti-balaka et des chefs peuls a abouti à un accord de cessez-le-feu et à l'engagement pris de mettre fin aux attaques visant les civils. Mais dès juillet, après une brève accalmie, les groupes armés et criminels ont repris leurs agissements. Au cours des mois d'août et de septembre, le MPC a étendu sa zone d'influence vers le Cameroun. Il est apparu progressivement que le conflit était de nature identitaire, comme en ont témoigné les violents affrontements qui ont opposé les 3R et les anti-balaka dans la préfecture de Nana-Mambéré. À l'inverse, à Kouki (préfecture de l'Ouham), les communautés ont respecté le pacte de non-agression signé le 15 juin sur la base du volontariat.

24. À Bangui, le calme a régné dans une large mesure – même si des actes de violence ont été perpétrés épisodiquement par des groupes armés liés aux anti-balaka et à l'ex-Séléka, ainsi que par de prétendus groupes d'« autodéfense ». Dans le quartier PK5, à majorité musulmane, ces groupes ont menacé des chefs de communauté, harcelé des commerçants et des chauffeurs de taxi, prélevé des taxes illégales et enlevé plusieurs habitants. La tentative de prise de contrôle de certaines parties du PK5 par des anti-balaka a ralenti le retour des personnes déplacées.

III. Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 2301 (2016)

25. En l'absence de toute évolution sur le plan politique et compte tenu de la détérioration des conditions de sécurité, la MINUSCA a concentré ses efforts sur le dialogue, la protection des civils et la prévention de la violence au niveau local. Elle a encore cherché à persuader les groupes armés de cesser les hostilités et de procéder, comme ils s'y étaient engagés, au désarmement, à la démobilisation, à la réintégration et au rapatriement. Elle a également appuyé des initiatives de lutte contre la violence au sein de la collectivité. En outre, elle a usé de ses bons offices pour encourager le Gouvernement et d'autres parties prenantes à élaborer des mécanismes de gouvernance plus largement représentatifs, propres à faciliter l'instauration de conditions propices à l'émergence d'un consensus national et à des avancées sur le plan politique.

A. Priorités immédiates

Protection des civils

26. La MINUSCA s'est efforcée de gagner en souplesse mais aussi en fermeté face à la multiplication des menaces pesant sur les civils, des déplacements de population et des tensions communautaires. Elle a réajusté son dispositif de déploiement et renforcé la coordination civilo-militaire avec les organisations humanitaires. Sur le plan civilo-militaire, elle s'est concentrée sur la protection des civils, l'appui à la médiation au niveau local et les activités de sensibilisation menées auprès des groupes armés.

27. Pour remédier aux carences en matière de sécurité observées dans l'est du pays depuis le retrait de la Force régionale d'intervention de l'Union africaine, la MINUSCA a réorganisé ses effectifs. Une compagnie d'infanterie supplémentaire a été déployée à Bria. Le déploiement d'une compagnie du génie a été différé au profit de celui d'une compagnie supplémentaire à Bangui pour que la Mission puisse, le cas échéant, envoyer des détachements supplémentaires à l'extérieur de la ville. La zone de responsabilité du contingent du sud-est a été réajustée et son quartier général a été déplacé de Bria à Bangassou. Le Groupement des forces

spéciales et la force d'intervention rapide ont été déployés en alternance pour sécuriser Bambari et Bangassou et agir sur les zones de tension à mesure qu'elles se faisaient jour. L'ensemble du corps de réserve du commandant de la force et une partie des contingents stationnés à Bangui ont été transférés vers des zones de tension situées dans le centre et l'est du pays. Dans le même temps, un bataillon de 450 hommes a été déployé dans l'ouest pour remplacer le contingent de la République du Congo.

28. En s'appuyant sur le Service de la lutte antimines de l'ONU, la MINUSCA a procédé à la destruction de 2 867 munitions et engins explosifs et elle a mené auprès de 12 685 personnes des activités de sensibilisation aux dangers qu'ils présentent.

Promotion et protection des droits de la personne, notamment ceux des femmes et des enfants

29. Le respect des droits fondamentaux a sensiblement reculé au cours de la période considérée. La MINUSCA a recensé 809 violations des droits de l'homme, du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, dont 1 173 personnes ont été victimes, à savoir 786 hommes, 168 femmes, 169 enfants (91 garçons et 78 filles) et 50 individus non identifiés. Parmi les violations les plus fréquentes on peut citer les exécutions arbitraires, les traitements cruels et inhumains, les violences sexuelles liées aux conflits, la détention arbitraire, la privation de liberté, les enlèvements, les attaques menées contre des écoles et le refus de l'accès humanitaire.

30. Les groupes armés suivants se sont rendus coupables de 540 violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire : des factions ex-Séléka (299), des factions anti-balaka (165), la coalition MPC/Révolution et justice (RJ) (28), la LRA (9), les 3R (11), RJ (3), le Front démocratique du peuple centrafricain (FDPC) (8), l'Union des forces démocratiques pour le rassemblement (UFDR) (3) et divers groupes armés d'autodéfense (14). Les forces nationales de sécurité ont commis 269 violations, dont 244 détentions arbitraires : gendarmerie nationale (160), police nationale (98) et armée nationale (11).

31. Le 30 mai, la MINUSCA et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont publié le rapport sur le Projet Mapping, dans le cadre duquel ont été répertoriées les violations graves du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises entre janvier 2003 et décembre 2015 sur le territoire de la République centrafricaine. La MINUSCA a organisé une série d'ateliers avec des représentants d'autorités et d'institutions nationales, de la société civile, d'organismes des Nations Unies et des partenaires internationaux pour obtenir que les pouvoirs publics s'investissent davantage dans la suite à donner aux conclusions tirées dans ce rapport.

32. Le Gouvernement a adopté un plan par étapes visant à rendre opérationnelle la Commission nationale des droits de l'homme et des libertés fondamentales, dans lequel est définie la marche à suivre pour que toutes les parties soient associées à la recherche de la vérité. Le Gouvernement a adopté une loi relative à la procédure d'agrément des personnes souhaitant intégrer les forces de défense et de sécurité. Avec le concours de la Mission, le Comité national pour la prévention du crime de génocide, des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et de toutes les autres formes de discrimination a poursuivi l'élaboration de sa stratégie pour la période 2017-2022. La MINUSCA a organisé 35 ateliers de sensibilisation aux droits de l'homme au bénéfice de 1 561 personnes, dont 532 femmes.

33. La Mission a continué d'appliquer la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes. Elle a procédé à 25 estimations des risques portant sur des activités

d'appui aux forces nationales de sécurité intérieure : cet appui a été autorisé dans 18 cas et des mesures d'atténuation ont été recommandées.

Violences sexuelles liées aux conflits

34. Cinquante-cinq cas de violences sexuelles liées aux conflits – 43 viols, 8 agressions sexuelles et 4 mariages forcés, dont 53 femmes et 33 filles ont été victimes – ont été signalés à la MINUSCA. Les responsables présumés en étaient les suivants : ex-Séléka (17), coalition MPC/RJ (11), factions anti-balaka (10), divers (17).

35. Le 14 juin, le Gouvernement a officiellement entériné la mise en service d'une l'unité mixte d'intervention rapide et de répression des violences sexuelles faites aux femmes et aux enfants. Avec l'appui des Nations Unies, les membres de l'Unité ont été formés, un système d'orientation des victimes de violences sexuelles vers les services compétents a été mis en place et des activités de sensibilisation du public ont été menées à Bangui et à Bouar.

Le sort des enfants en temps de conflit armé

36. Le 21 septembre, le Gouvernement a ratifié le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés. Pendant la période considérée, 863 enfants (dont 20 % de filles) ont trouvé leur place dans des programmes de réintégration dirigés par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et des partenaires après avoir été séparés de groupes armés affiliés aux anti-balaka (74 %), au MPC (12 %) et à RJ (14 %).

37. Le 23 septembre, à Kaga Bandoro, en application d'une directive de commandement du FPRC publiée en mai qui interdit le recrutement et l'utilisation d'enfants et ordonne leur libération, la coalition FPRC/MPC a relâché publiquement 74 enfants, dont 48 filles. L'équipe spéciale de pays chargée de la surveillance et de la communication d'informations a alors engagé un dialogue avec les groupes d'autodéfense du quartier PK5 de Bangui pour obtenir la libération de tous les enfants de manière organisée et sûre, ce qui a permis de recenser 865 enfants encore captifs.

B. Réduction durable de la présence des groupes armés et de la menace qu'ils représentent

Réconciliation et extension de l'autorité de l'État

38. La MINUSCA et l'OIM ont contribué à l'organisation de plusieurs « caravanes pour la paix » et campagnes de sensibilisation, dans le cadre desquelles des responsables gouvernementaux de haut niveau se sont rendus dans des zones à risque ou touchées par la violence, en vue de s'entretenir directement avec la population et les responsables locaux. La Mission a appuyé les initiatives locales – officielles ou de circonstance – engagées en faveur du règlement des conflits et de la réconciliation. En collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), elle a continué d'aider le Ministère des affaires sociales et de la réconciliation nationale à former un réseau national de comités pour la paix et la réconciliation; 10 de ces comités ont été mis en place à Bangui et dans trois localités voisines. Par ailleurs, des comités spéciaux pour la paix ont poursuivi leurs activités dans 12 localités, aidant à désamorcer les conflits ouverts, comme à Bangassou et à Batangafo, ainsi qu'à la mise en œuvre de mesures préventives face à des crises potentielles, notamment à Bambari, à Berbérati, à Kaga Bandoro et à Ndélé. Ils ont comblé certaines des lacunes constatées dans les endroits dépourvus

de toute autre structure étatique, comme Bria, et ils ont apporté des améliorations à la qualité de vie des civils, par exemple en rendant possible la réouverture du marché central de Bambari.

39. L'État peine à instaurer son autorité : un taux élevé de renouvellement du personnel, le manque de formation, la pénurie de ressources financières et logistiques et les mauvaises conditions de sécurité constituent autant d'entraves. Avec l'appui de la MINUSCA et du PNUD, le Gouvernement a entrepris d'élaborer un plan par étapes dans lequel sont recensés les zones géographiques et les services financiers et publics qui devront faire l'objet d'une attention prioritaire dans cette optique.

40. Une légère amélioration a été constatée à Bambari. En septembre, 373 fonctionnaires y étaient affectés, notamment des enseignants, des travailleurs sanitaires, des magistrats et des forces de sécurité intérieure. Avec le concours d'entités partenaires, la MINUSCA a procédé à la remise en état de six bâtiments administratifs.

Désarmement, démobilisation, rapatriement et réintégration

41. Dans l'attente de la conclusion d'un accord politique de portée générale qui rende possible la mise en œuvre du programme national de désarmement, démobilisation, rapatriement et réintégration, le Gouvernement a lancé le 30 août un projet pilote. Il prévoit la réintégration dans la vie civile de 230 personnes issues de 14 groupes armés et la formation – assurée par la mission militaire de formation de l'Union européenne – de 230 autres personnes pour intégration dans les forces armées nationales. À Bangui, la phase de désarmement et de démobilisation prévue dans le cadre du projet s'est achevée le 7 septembre; elle a concerné 140 combattants issus de huit groupes armés participants.

42. La mise en œuvre de programmes de lutte contre la violence de proximité s'est poursuivie au niveau local, avec la participation de combattants qui ne remplissaient pas les conditions pour bénéficier du programme national de désarmement, démobilisation, rapatriement et réintégration. À Bangui, une formation professionnelle et agricole a été dispensée à 1 900 personnes. Dans la préfecture de l'Ouham-Pendé, 7 000 personnes, dont près de 5 000 femmes, ont pris part à des projets locaux à forte intensité de main-d'œuvre. En juin, des programmes de préparation au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration ont été transformés en initiatives de lutte contre la violence de proximité, prenant notamment la forme d'activités génératrices de revenus à long terme, dont ont bénéficié plus de 4 000 ex-combattants, parmi lesquels 737 femmes.

43. Pendant la période considérée, il a été procédé à la destruction de 162 engins non explosés et de 425 cartouches de munitions pour armes de petit calibre qui avaient été récupérés pendant la phase préparatoire du programme de désarmement, démobilisation et réintégration.

Réforme du secteur de la sécurité

44. La signature, le 11 septembre, d'un plan national de défense par le Président Touadéra a constitué une avancée notable. Selon ce plan, l'effectif des forces de défense devrait être porté à 9 800 personnes en 2021, sur la base d'un effectif actuel de 8 548 personnes, lui-même appelé à diminuer compte tenu de la vérification des antécédents à laquelle il sera procédé et des départs à la retraite. Les autorités nationales ont relancé le processus de vérification simplifié. Pendant la période considérée, les antécédents de 2 437 membres des forces armées centrafricaines ont été vérifiés, ce qui porte à près de 5 800 le nombre de membres du personnel contrôlés jusqu'à présent; par ailleurs, plus de 800 ont fait valoir leur droit à la

retraite. Le plan prévoit en outre la mise en place d'une armée de garnison et la répartition des forces armées entre quatre zones militaires, ainsi que de nouvelles modalités pour l'emploi de ces forces.

45. Avec l'appui de la mission militaire de formation de l'Union européenne et de la MINUSCA, le Ministère de la défense a élaboré un plan de déploiement des bataillons des forces armées formés par la mission militaire de formation – plusieurs aspects opérationnels essentiels devant atteindre un niveau d'efficacité suffisant, tel que l'appui logistique et opérationnel, restaient toutefois à déterminer. Le 12 juin, à Bouar, le Président Touadéra a inauguré le nouveau centre de formation des forces armées, remis en état par la MINUSCA.

46. La MINUSCA a continué d'appuyer la gestion des armes et des munitions au moyen de formations et en menant à bonne fin sept projets infrastructurels. Le 11 juillet, les autorités nationales ont adopté un plan par étapes visant à rendre opérationnelle la Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et petit calibre.

47. Le 31 août, les Ministres de la défense et de l'intérieur ont signé un décret aux fins du recrutement de 250 policiers et de 250 gendarmes, avec l'appui de la MINUSCA. Après évaluation, 700 candidats (dont 23 % de femmes) ont été présélectionnés – issus de toutes les régions, à l'exception des préfectures de la Haute-Kotto et du Mbomou, où des flambées de violence avaient empêché toute évaluation (à l'occasion de la campagne de recrutement de 2018, le quota assigné à ces deux préfectures sera revu à la hausse). La MINUSCA a appuyé le processus de présélection.

État de droit et mesures de lutte contre l'impunité

48. Avec l'appui de la MINUSCA et du PNUD, la Cour pénale spéciale devrait bientôt pouvoir siéger. Sept des 11 magistrats nationaux et internationaux chargés de mener les enquêtes et les poursuites sont entrés en fonctions. Le Procureur spécial a commencé à élaborer une stratégie de l'accusation, en consultation avec les tribunaux de droit commun et la Cour pénale internationale, ainsi qu'un programme de protection des victimes et des témoins. Vingt fonctionnaires de la police judiciaire et le greffier international adjoint ont été sélectionnés et attendent actuellement leur nomination. Les montants initiaux nécessaires pour que la Cour puisse siéger ont été recueillis mais le financement des enquêtes et des poursuites jusqu'à la fin de 2019 est loin d'être acquis.

49. Grâce aux mesures temporaires d'urgence qu'elle est habilitée à prendre, la MINUSCA a arrêté 48 personnes, accusées notamment d'incitation à la haine, de possession illégale d'armes à feu et d'association de malfaiteurs. À la demande du Gouvernement, et en raison du manque d'infrastructures judiciaires et pénitentiaires ailleurs que dans la capitale, la MINUSCA a appuyé le transfert de 32 des accusés vers les centres de détention de Bangui, pourtant notablement surpeuplés. À la prison centrale de Ngaragba et dans son annexe au camp de Roux, la densité carcérale s'élève à 196 % et 145 %, respectivement. La MINUSCA a mis ses compétences au service des enquêtes diligentées et des poursuites judiciaires engagées à l'encontre des 32 personnes susmentionnées, mais aussi de 13 membres du FPRC inculpés en mars dernier de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité.

50. Ensemble, la MINUSCA et le PNUD ont contribué à rendre la justice plus accessible ainsi qu'à la mise en place, par le Ministère de la justice, de magistrats dans l'ensemble du pays. Quatorze tribunaux étaient opérationnels ailleurs qu'à Bangui. Les conditions de sécurité ont empêché le transfert de fonctionnaires de l'appareil judiciaire vers l'est du pays. Les autorités nationales ont approuvé la

stratégie nationale en matière d'aide juridictionnelle et achevé l'examen du projet de loi sur ce type d'aide, toujours avec l'appui de la MINUSCA et du PNUD. Un troisième centre d'aide juridictionnelle a été ouvert à Bossangoa, venu s'ajouter à ceux de Bangui et de Bria.

51. Grâce au suivi assuré par la MINUSCA et aux formations qu'elle a dispensées, les fonctionnaires de la prison de Ngarabga et de son annexe au camp de Roux ont empêché ou géré plusieurs crises graves, notamment une émeute de grande envergure, un projet de prise d'otages ou encore l'évasion en masse de détenus. Avec l'appui de la Mission, le Gouvernement a élaboré une stratégie de sensibilisation à l'intention de 300 recrues de l'administration pénitentiaire, dans le cadre de sa politique de démilitarisation des prisons du pays.

Gestion des ressources naturelles

52. Le Gouvernement a commencé à élaborer, avec l'aide de la MINUSCA, une stratégie nationale visant à mettre en place un mécanisme de coordination multisectoriel pour lutter contre le trafic de ressources naturelles. Dans le cadre du Processus de Kimberley, un auditeur indépendant chargé de l'inspection des stocks de diamants a été désigné, tandis que le Gouvernement a pris des mesures pour renforcer le Ministère des mines, de l'énergie et de l'hydraulique.

C. Coordination de l'aide internationale et du Cadre d'engagement mutuel

53. Le Gouvernement a mis en place des mécanismes pour la mise en œuvre du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix et du Cadre d'engagement mutuel, et constitué un comité technique présidé par le Premier Ministre. Les deux groupes de coordination technique chargés des deuxième (contrat social) et troisième volets du Plan (relèvement économique) ont commencé leurs activités en juin et en juillet, respectivement. Le groupe chargé du premier volet (paix, sécurité et réconciliation) a mené à bien 33 % de ses activités stratégiques à ce jour. Le Comité directeur, dirigé par le Président Touadéra, s'est réuni le 19 juillet et le 11 septembre pour évaluer les progrès accomplis, notamment au titre de l'appui dispensé à Bambari, et il a déterminé la suite à donner au projet pilote relatif au programme de désarmement, démobilisation et réintégration et pris des mesures concernant la dotation en matériel et le redéploiement des forces armées centrafricaines.

54. Le taux de confirmation pour la période 2017-2019 des contributions d'un montant de 2,28 milliards de dollars annoncées lors de la Conférence de Bruxelles a atteint 87 %. Toutefois, le taux de versement effectif prévu est actuellement de 21 %, ce qui illustre les difficultés rencontrées par les États pour mobiliser les moyens nécessaires à la mise en œuvre.

IV. Situation humanitaire

55. La situation humanitaire s'est profondément détériorée au cours de la période considérée, le nombre de personnes dans le besoin ne cessant d'augmenter, dans des zones toujours plus étendues. Des affrontements armés sont survenus sur des territoires qui étaient auparavant relativement stables, notamment les préfectures de la Basse-Kotto, du Haut-Mbomou et du Mbomou; 14 des 16 provinces ont accueilli des personnes dans le besoin. La recrudescence de la violence s'est soldée en 2017 par une augmentation de 50 % (soit 200 000) du nombre des personnes déplacées, ce qui le porte à 600 000, réparties dans 84 sites et dans des familles d'accueil. Le

nombre de réfugiés a dépassé 500 000, portant le nombre total de déplacés – à l'intérieur du pays ou à l'étranger – à plus de 1,1 million, soit la proportion la plus élevée jamais enregistrée dans le pays.

56. La moitié de la population centrafricaine – soit 2,4 millions de personnes – a besoin d'une aide humanitaire, ce qui représente l'un des taux *per capita* les plus élevés à l'échelle mondiale. Dans l'ensemble du pays, près de 1,1 million de personnes sont tributaires de l'aide alimentaire. Les partenaires humanitaires continuent de prêter assistance à quelque 700 000 personnes, dont environ 400 000 déplacés, grâce à des distributions générales de vivres, à des campagnes axées sur la nutrition et à des initiatives de relèvement rapide. La malnutrition aiguë globale atteint des seuils critiques.

57. En dépit de besoins immenses, les fonds alloués aux activités humanitaires demeurent très nettement insuffisants. Le 18 septembre, seuls 30 % des ressources nécessaires à l'exécution de la version révisée du Plan d'aide humanitaire pour 2017 avaient été réunis, en dépit des efforts soutenus qui ont été déployés pour mobiliser les donateurs.

58. La République centrafricaine demeure l'un des endroits les plus dangereux pour les acteurs humanitaires, souvent pris pour cible par des groupes armés. À la date du 18 septembre, le nombre de travailleurs humanitaires ayant succombé à une attaque armée s'élevait à 11.

59. La détérioration des conditions de sécurité dans le pays a abouti au rétrécissement de l'espace humanitaire. Il est donc devenu nécessaire d'accroître la part d'assistance fournie par voie aérienne et de créer des centres et des équipes de renforts susceptibles d'être déployés rapidement, seul moyen d'améliorer la réactivité face aux crises en gestation.

V. Évolution socioéconomique

60. Pendant la période considérée, l'insécurité grandissante a perturbé les activités agricoles et l'élevage, ce qui pourrait entraîner un recul par rapport aux chiffres de 2016. Durant la saison des pluies de 2017, la croissance devrait s'améliorer en raison d'investissements soutenus dans le secteur agricole, en particulier dans certaines zones rurales proches de Bangui, considérées comme stables. Les industries manufacturières ont enregistré un regain d'activité, certes encore fragile (augmentation de 11 % de la production de cigarettes et de 2,8 % de la production d'articles ménagers et de bière). La réouverture, en février, de l'usine de transformation du coton de Bossangoa laisse présager un avenir prometteur pour les producteurs du secteur.

VI. Renouvellement du mandat

61. Le mandat actuel de la MINUSCA arrivant bientôt à expiration, et en application de la résolution 2301 (2016), le Secrétariat et la Mission ont procédé à une évaluation tenant compte de l'évolution de la situation afin de formuler des recommandations sur le prochain mandat de la Mission, qu'ils présenteront au Conseil pour examen. D'après cette évaluation, depuis la fin de 2016, les conditions de sécurité en dehors de Bangui s'étaient progressivement détériorées et on observait une aggravation des violences confessionnelles et du risque de nettoyage ethnique dans certaines parties du pays. En dépit du lancement de plusieurs initiatives de paix et des efforts déployés sous l'autorité du Gouvernement aux fins de la mise en œuvre de l'accord sur le programme de désarmement, démobilisation,

rapatriement et réintégration conclu lors du Forum de Bangui, la violence s'était intensifiée. L'absence de lien logique entre les diverses initiatives de paix faisait qu'il était difficile de parvenir à une solution politique sans exclusive, qui apporte des réponses aux revendications des groupes armés.

62. La concurrence pour le contrôle du territoire et l'accès aux ressources naturelles ainsi que l'aspiration de certains à un partage du pouvoir n'avaient fait que diviser davantage encore les groupes armés et avaient abouti à la prolifération de groupes d'autodéfense armés. La multiplication des harangues séditeuses faisait craindre que des atrocités de masse soient commises. La population musulmane était de plus en plus stigmatisée et considérée comme « étrangère ». La dynamique du conflit, jusqu'alors caractérisée par des affrontements entre groupes armés, s'accompagnait désormais d'une montée de la violence intercommunautaire alimentée par les clivages ethniques et religieux. La violence touchait des pans de plus en plus vastes du territoire, y compris dans le sud-est, région jusqu'alors épargnée par le conflit. En raison de la nature évolutive de celui-ci, les victimes étaient très nombreuses parmi les civils, les travailleurs humanitaires et les soldats de la MINUSCA – les actes d'hostilité dont elle faisait l'objet s'étaient multipliés, provoquant depuis janvier la mort de 12 soldats de la paix.

63. Au cours de la période considérée, la MINUSCA s'est acquittée dans une large mesure de son mandat de protection des civils, notamment en sécurisant Bambari. Comme indiqué précédemment, elle est parvenue à réduire quelque peu la présence des groupes armés et la menace qu'ils représentent. Toutefois, l'évolution de la dynamique du conflit et la multiplication des zones touchées par la violence et les attaques visant des civils ont montré les limites de l'action menée par la MINUSCA sur le plan tant opérationnel que politique, bien qu'elle ait privilégié mobilité et fermeté. En effet, les efforts qu'elle a déployés pour s'adapter à l'évolution de la situation ont été compromis par la spirale de violence provoquée par l'absence d'accord de paix global ou de toute autre forme d'arrangement politique entre le Gouvernement et les groupes armés. En outre, faute de moyens et d'adhésion à l'échelle nationale, les efforts consentis par la Mission dans certains domaines, notamment le programme de désarmement, démobilisation et réintégration et l'extension de l'autorité de l'État, pourraient bien être vains. La Mission n'a déjà que trop déployé de ressources, ce qui a entravé sa capacité de mener des activités de prévention de la violence, la riposte à des actes d'hostilité perpétrés dans un rayon de plus en plus étendu, tout en tenant ses positions dans les zones qu'elle avait précédemment stabilisées.

64. Compte tenu de ce qui précède, la MINUSCA devrait privilégier certaines activités dans le cadre d'un mandat renouvelé, tout en restructurant et réajustant son action dans d'autres domaines. Elle devrait se concentrer sur ses tâches principales de maintien de la paix et accorder la priorité à l'appui à la vie politique aux niveaux national et local, mais aussi renforcer sa capacité de protection des civils et aider à la mise en place de conditions de sécurité favorables à l'acheminement de l'aide humanitaire. Elle devrait en outre rationaliser les autres tâches qui lui ont été confiées et revoir les modalités de leur exécution. Pour ce faire, il sera particulièrement important qu'elle utilise au mieux ses atouts propres et ceux de l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires.

65. Le renforcement de la stratégie de sécurité est essentiel pour appuyer la recherche d'une solution politique, atténuer les menaces, prévenir l'apparition de nouveaux conflits et mieux protéger les civils. Il s'agit d'optimiser les capacités du personnel en tenue de la MINUSCA, dans les limites des moyens qui sont à sa disposition, en améliorant ses résultats, sa flexibilité et sa mobilité; pour ce faire, elle devrait solliciter une augmentation de son effectif maximum autorisé. Elle devrait aussi recourir de façon anticipée à des mesures temporaires d'urgence et

renforcer l'appui qu'elle fournit aux enquêtes et aux poursuites, tout en rendant compte au Conseil de sécurité de toute obstruction compromettant le succès de son action.

Tâches recommandées dans le cadre d'un mandat renouvelé

Bons offices et appui au processus de paix

66. L'adoption d'un plan par étapes pour l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation, administrée par les autorités nationales et appuyée par l'ensemble des principales parties prenantes, offre une occasion de renforcer la cohérence et l'efficacité de l'appui apporté au processus de paix. Il est donc recommandé que la MINUSCA, par ses bons offices, s'attache davantage à favoriser une concertation politique sans exclusive, en partenariat avec l'Union africaine et sous l'autorité du Gouvernement. À cette fin, la Mission devrait collaborer avec les interlocuteurs de l'Initiative africaine et d'autres participants à la médiation, à l'appui des efforts déployés par le Gouvernement aux niveaux national et local et en faveur d'une participation accrue des partis politiques, de la société civile et des femmes. Afin d'associer la population à cette entreprise, le Gouvernement devrait adopter une stratégie de communication plus énergique. En collaboration avec ses partenaires, la MINUSCA devrait veiller à ce que des mécanismes nationaux et locaux servent de points d'ancrage pour de nouveaux arrangements politiques et en matière de sécurité – cessez-le-feu, dispositifs administratifs et de désarmement – qui tiennent compte de la diversité du pays. Face à la montée de la violence intercommunautaire, la MINUSCA devrait appeler les parties à se concentrer davantage sur la réconciliation nationale et contribuera au règlement des conflits locaux. La Mission devrait également être chargée de surveiller et de signaler tout fait public d'incitation à la haine, à l'intolérance et à la violence, avec en complément le renforcement du régime de sanctions de sorte que les instigateurs de violences partisans et ceux qui font obstacle à la recherche d'une solution politique soient tenus comptables de leurs actes.

67. La MINUSCA devrait aider les autorités nationales à prendre en charge la justice transitionnelle, dans le cadre du processus de paix et de réconciliation. À cet égard, elle pourrait notamment fournir des conseils pour la conception et la mise en œuvre de mécanismes intégrés qui tiennent compte des disparités entre les sexes, en se fondant sur les principes dont procèdent les droits de l'homme. Elle pourrait également apporter son concours dans le secteur de la justice, notamment dans le cadre de la Cour pénale spéciale ou aux fins de l'établissement d'une commission vérité et réconciliation.

68. En coordination avec le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC), la MINUSCA devrait continuer de solliciter un appui déterminé de la sous-région au processus de paix, en mobilisant activement les pays voisins et les organisations sous-régionales. La MINUSCA et le BRENUAC devraient continuer d'œuvrer avec les partenaires sous-régionaux au règlement des problèmes de sécurité de nature transfrontalière, en luttant notamment contre le trafic d'armes légères et de petit calibre.

Protection des civils

69. La protection des civils, y compris par l'usage de la force si nécessaire, restera une tâche prioritaire. La Mission devrait améliorer ses systèmes d'alerte rapide et de prévention en amont, s'agissant notamment des opérations préventives. Si de nouvelles menaces devaient apparaître, la Mission devrait déployer des équipes multidisciplinaires temporaires, en vue d'y faire face et de renforcer les capacités locales de règlement des conflits. Compte tenu de la responsabilité qui est celle du

Gouvernement de protéger les civils, du rôle des partenaires et de l'impossibilité pour quelque opération de maintien de la paix que ce soit d'apporter une protection autre que limitée aux civils à l'échelle d'un pays, la MINUSCA devrait veiller à ce que les stratégies politiques et en matière de sécurité qui sont adoptées aux fins de la protection des civils associent le Gouvernement, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, ainsi que d'autres partenaires, pour donner naissance à une stratégie globale visant à confier graduellement aux autorités nationales la responsabilité de la protection des civils, y compris pour ce qui est d'assurer leur sécurité. Lorsque les conditions de sécurité s'y prêteront, et sans préjudice de son mandat en la matière, la Mission devrait ainsi accélérer le transfert progressif de ses fonctions liées à la sécurité aux forces nationales, ce qui lui permettra de déployer des forces sur une partie plus étendue du territoire et d'y améliorer la sécurité, condition préalable à son retrait.

Extension de l'autorité de l'État et de l'état de droit

70. La MINUSCA devrait continuer d'aider le Gouvernement à mettre en œuvre sa stratégie d'extension de l'autorité de l'État. Compte tenu de l'évolution de la situation, de la nécessité de mener une action durable et des priorités de la MINUSCA, la Mission, l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires compétents devraient procéder à une répartition des tâches claire, conforme au mandat et aux avantages comparatifs de chacun. La Mission serait ainsi à même de se concentrer sur ses priorités immédiates, à court et à moyen terme, tout en déléguant la responsabilité des activités de long terme aux partenaires appropriés. Elle devrait continuer d'appuyer la Cour pénale spéciale, tout en renforçant les capacités de la police et des tribunaux ordinaires de traiter les infractions graves. Elle devrait réduire également son champ d'action en échelonnant ses opérations en fonction de ses priorités et des zones géographiques ciblées dans lesquelles elle aura le plus d'influence, tout en tenant compte de l'impératif de durabilité, de la présence d'autres partenaires et des enseignements tirés de l'action menée à Bambari.

71. La Mission devrait fournir des conseils au Gouvernement pour la mise en place d'arrangements provisoires relatifs à la sécurité et à l'administration, qui soient acceptables par la population et placés sous le contrôle du Gouvernement. L'objectif devrait consister à réduire les affrontements armés, à améliorer la protection des civils et à renforcer ou rétablir l'autorité de l'État dans les endroits où elle est déficiente, voire inexistante.

Réforme du secteur de la sécurité

72. Sur le plan normatif et stratégique, la MINUSCA devrait accorder la priorité à la création d'un conseil supérieur de la sécurité nationale et au renforcement du contrôle parlementaire. Au niveau opérationnel, le plan national de défense, récemment adopté, définit un cadre stratégique pour la reconstitution des forces armées centrafricaines. Le projet de déploiement de bataillons des forces armées formés par la mission militaire de formation de l'Union européenne prévoit l'établissement d'un cadre de coordination entre autorités nationales et acteurs internationaux. Sur cette base, la MINUSCA devrait envisager d'apporter un appui plus soutenu à ces unités, en tenant compte des impératifs opérationnels et en matière de protection. Cet appui – qui constituera un élément de sa stratégie de retrait – pourrait être facilité par un mémorandum d'accord ou par un arrangement similaire, l'objectif étant que les forces armées disposent d'une capacité opérationnelle suffisante aussi rapidement que possible. Les modalités de cet accord et les mécanismes connexes devraient être mis au point par la MINUSCA en collaboration avec le Gouvernement, l'Union européenne et d'autres partenaires

compétents, en particulier les donateurs, en tenant compte du manque de matériel et de soutien logistique dont pâtissent les forces armées.

73. Cet appui apporté aux forces armées centrafricaines devrait l'être conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes. Il devrait donner lieu à des engagements concrets de la part des autorités nationales, civils et militaires, dans la durée, de ne pas compromettre la stabilisation du pays, la sécurité des civils ni la recherche d'une solution politique, et de parvenir au renforcement de la supervision, du commandement et du contrôle exercés par le Gouvernement. Il devrait également s'accompagner d'une plus grande détermination à transformer les forces armées en une armée représentative des différentes ethnies et équilibrée sur le plan géographique. Le Gouvernement, la MINUSCA et la mission militaire de formation de l'Union européenne devraient fixer des objectifs intermédiaires détaillés, assortis de délais, pour le déploiement progressif des unités ayant reçu la formation susmentionnée. La MINUSCA devrait aider également le Gouvernement à étoffer les moyens mis à la disposition de la police et de la gendarmerie, conformément au plan quinquennal de renforcement des capacités des forces de sécurité internes (2016-2020), en particulier les structures de commandement et de contrôle et les mécanismes de supervision; il conviendra aussi de faciliter le déploiement de forces de police et de gendarmerie dans les zones prioritaires, notamment grâce au partage de locaux et à la fourniture de conseils, d'un encadrement et d'un suivi, en coordination avec d'autres partenaires tels que l'Union européenne, l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires bilatéraux.

Désarmement, démobilisation et réintégration

74. Compte tenu de la montée de la violence intercommunautaire et de la prolifération des groupes d'autodéfense, la MINUSCA devrait accorder la priorité à des projets de lutte contre la violence de proximité tenant compte des disparités entre les sexes, en étroite coordination avec les partenaires de développement. Elle devrait mettre en œuvre des projets de désarmement, démobilisation et réintégration uniquement lorsque ce sera possible, pour encourager les groupes armés à continuer de participer à la recherche d'une solution politique et préparer la mise en œuvre du programme national de désarmement, démobilisation et réintégration.

Promotion et protection des droits de l'homme

75. Tout en continuant de s'acquitter de son mandat actuel, la MINUSCA, aux côtés de l'équipe de pays des Nations Unies, devrait aider le Gouvernement à donner suite aux recommandations formulées dans le rapport sur la cartographie des droits de l'homme et rendre compte de l'utilisation qu'en fait la Cour pénale spéciale, en vue de l'adoption de stratégies et de mesures de lutte contre l'impunité, de portée nationale et internationale.

Gestion des ressources naturelles

76. Sachant qu'il demeure essentiel de se pencher sur l'utilisation qui est faite des ressources naturelles en ce qu'elles constituent un facteur de conflit, mais aussi pour que le Gouvernement procède à des choix appropriés en ce qui concerne ses recettes et sa base d'imposition, la Mission devrait exploiter ses avantages comparatifs pour lutter contre l'exploitation illicite des ressources naturelles dans le cadre d'une stratégie plus large, élaborée sous la direction du Gouvernement et des principaux partenaires de développement.

Composante militaire

77. Comme indiqué au paragraphe 27, la Mission a pris des mesures pour optimiser son déploiement en réponse à l'augmentation des besoins, causée par la détérioration des conditions de sécurité. En outre, la MINUSCA prend des mesures déterminées pour améliorer son efficacité et continuera de le faire. Toutes ses capacités militaires sont pleinement mobilisées : il ne lui reste donc aucun effectif mobilisable ni aucune possibilité de reconstituer des réserves ou de renforcer les effectifs actuellement déployés dans des zones de tension préexistantes ou récemment apparues. La MINUSCA et le Département des opérations de maintien de la paix ont examiné les capacités militaires de la Mission compte tenu de l'évolution de la menace et de l'analyse actualisée du conflit et ont conclu que, dans la conjoncture actuelle, la Mission aurait besoin au minimum de six compagnies d'infanterie supplémentaires.

78. Je recommande donc d'augmenter de 900 personnes l'effectif militaire de la Mission. Le personnel supplémentaire proposé comprendrait : a) deux compagnies d'infanterie (300 personnes) pour renforcer la présence militaire – actuellement deux bataillons – dans l'est et dans le centre; b) un bataillon (600 personnes) dans le centre et dans l'est, constitué à partir de la réserve du commandant de la force.

79. Dans la pratique, ces effectifs et capacités supplémentaires ne permettront pas à la MINUSCA d'assurer la protection de tous les civils dans l'ensemble du pays. Ils conféreront toutefois à la force une plus grande flexibilité aux fins du déploiement rapide des troupes disponibles pour lutter contre les menaces qui pèsent sur les civils dans les zones géographiques prioritaires, et permettront de renforcer ses dispositifs de prévention et de réaction, en particulier dans le centre et le sud-est, zones dans lesquelles les civils sont particulièrement exposés. Le renforcement des bataillons existants donnera à la force une plus grande marge de manœuvre s'agissant de l'affectation et du recrutement des effectifs, en particulier dans les zones prioritaires. En effet, il permettra de libérer les forces spéciales et la force d'intervention rapide, qui seront chargées d'opérations de nature préventive, et d'accroître la capacité de la force de peser favorablement sur les conditions de sécurité – elle ne se contentera donc plus seulement de réagir lorsque ces conditions se détériorent. À moyen et à long terme, les renforts auront un effet bénéfique à trois titres. Une fois la situation en matière de sécurité maîtrisée, la Mission s'emploiera à l'améliorer de façon durable en rééquilibrant le rapport de forces et en prenant l'initiative face aux groupes armés. Elle sera ainsi mieux à même de tenir les zones débarrassées des groupes armés et d'étendre son contrôle. En deuxième lieu, la Mission contribuera à l'instauration de conditions propices au bon déroulement de la vie politique en tarissant les profits tirés par les groupes armés de leurs agissements. Enfin, elle contribuera à l'instauration de conditions propices à la mise en place de l'appareil administratif, à la fourniture de services dans des domaines prioritaires ainsi qu'à l'acheminement de l'aide humanitaire.

Composante police

80. En vue d'appuyer le redéploiement de la police et de la gendarmerie nationales, la MINUSCA devrait s'employer à renforcer la présence de ses unités de police constituées ailleurs qu'à Bangui, en particulier à Berberati et à Bossangoa. Cela permettrait d'assurer une protection aux civils et faciliterait le retour progressif des personnes déplacées et des réfugiés. Pour ce faire, la MINUSCA devrait accélérer le transfert aux forces de sécurité et de défense nationales des responsabilités suivantes : sécurité des hauts responsables et garde fixe des institutions nationales à Bangui. En outre, un groupe d'appui à la protection devrait être transformé en unité de police constituée. En fonction de l'évolution de la

situation en matière de sécurité, la Mission devrait procéder à l'examen de la structure de commandement et de contrôle de l'équipe spéciale conjointe, en vue d'améliorer l'efficacité opérationnelle des contingents de police. À terme, si les conditions de sécurité le permettent, un rééquilibrage des effectifs des composantes militaire et de police pourrait alors être envisagé.

VII. Déploiement de la Mission

A. Personnel militaire (y compris capacités)

81. Au 5 octobre, l'effectif militaire de la MINUSCA s'établissait à 10 658 hommes déployés (soit 99 % de son effectif autorisé, fixé à 10 750 militaires), répartis comme suit : 11 bataillons d'infanterie, 1 compagnie de forces spéciales, 1 groupe de réaction rapide, 1 unité de drones et plusieurs unités de soutien, à savoir 1 unité de police militaire, 4 compagnies du génie, 1 compagnie de transport lourd, 3 hôpitaux de niveau II, 1 compagnie des transmissions et 3 unités d'hélicoptères, dont 1 unité d'hélicoptères de combat. Les femmes représentaient 2 % de l'effectif militaire. Les pays fournisseurs de contingents ont continué d'améliorer le matériel fourni à ces derniers ainsi que le soutien logistique autonome. La multiplication des zones de tension avait toutefois entraîné une prolifération des bases d'opérations temporaires et permanentes, ce qui avait affaibli le dispositif prévu pour le déploiement des contingents. Outre celles qui étaient déjà en place à Bangui, la Mission avait créé des aires de poser d'hélicoptère utilisables de nuit à Bambari, à Bangassou, à Berbérati, à Bossangoa, à Bria, à Ndélé et à Paoua.

B. Forces de police

82. Le 5 octobre, la MINUSCA avait déployé 1 968 policiers, soit 94,61 % de l'effectif autorisé, fixé à 2 080 hommes, répartis comme suit : 295 policiers hors unités constituées (soit 73,75 % de l'effectif autorisé de 400 hommes, ce qui s'explique principalement par les difficultés rencontrées pour recruter du personnel spécialisé) et 12 unités de police constituées comprenant 1 673 membres (soit 99,58 % de l'effectif autorisé de 1 680 personnes, dont 103 femmes). Ailleurs qu'à Bangui, 81 policiers hors unités constituées sont répartis sur 10 sites, 4 unités de police constituées ont été respectivement déployées à Bambari, à Bouar, à Bria et à Kaga Bando, et l'équivalent d'une demi-unité l'a été temporairement à Bangassou.

C. Personnel civil

83. Le 5 octobre, l'effectif civil de la MINUSCA était de 1 386 personnes – 79 % des 1 747 postes autorisés (798 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international, 695 postes de fonctionnaire recruté sur le plan national et 254 postes de Volontaire des Nations Unies) étaient donc pourvus. Les femmes représentaient 24 % du personnel civil déployé et 21 % des fonctionnaires occupant un poste de haut niveau (de classe P-5 ou rang supérieur). Il est toujours extrêmement difficile de recruter des femmes et de les retenir au service de la Mission, y compris pour ce qui est des Volontaires des Nations Unies.

D. Accord sur le statut des forces

84. Au cours de la période considérée, la MINUSCA a continué de se heurter à des difficultés pour faire appliquer l'accord sur le statut des forces, notamment imputables au Bureau des douanes centrafricaines – s'agissant de l'importation de biens et de matériaux pour la MINUSCA – et aux responsables nationaux des télécommunications, qui avaient tenté d'imposer une redevance sur les numéros verts. Ces problèmes ont été réglés grâce à des échanges réguliers entre la Mission et le Gouvernement, notamment par l'entremise d'un groupe de travail sur le statut des forces dirigé par le Ministère des affaires étrangères. Le remboursement des taxes sur les carburants que la MINUSCA et les organismes des Nations Unies avaient dû acquitter au cours de la période 2015-2016, contrairement à l'accord sur le statut des forces, a été accepté par le Gouvernement, qui a reconnu que les montants versés constituaient des charges dont la MINUSCA et les organismes des Nations Unies étaient exemptés.

VIII. Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

85. La situation en matière de sécurité est restée difficile pour toutes les catégories de personnel des Nations Unies. Au cours de la période considérée, des manifestations ont eu lieu et des actes de piraterie routière se sont produits à Bangui et dans ses environs. Ces derniers mois, dans tout le pays, le personnel – qu'il ait été recruté sur le plan national ou sur le plan international – a reçu des menaces d'enlèvement. Des éléments armés ont directement pris pour cibles les installations et les convois des Nations Unies, en particulier dans le sud-est et dans le centre. Sur l'ensemble des atteintes à la sécurité enregistrées au cours de la période considérée, 154 visaient directement le personnel des Nations Unies, notamment des soldats de la paix – 10 d'entre eux ont perdu la vie (4 ont été tués lors d'actes d'hostilité, 3 ont été victimes d'accidents, 2 se seraient suicidés et le dernier a succombé à une maladie) et 16 ont été grièvement blessés (12 ont été tués lors d'actes d'hostilité et 4 ont été victimes d'accidents). De nombreuses attaques ont été perpétrées contre des travailleurs humanitaires et certains membres du personnel des Nations Unies ont été déplacés pour une durée prolongée en raison du niveau de risque élevé auquel ils étaient exposés.

IX. Manquements graves, notamment exploitation et atteintes sexuelles

86. Le nombre d'allégations a diminué au cours de la période considérée, 4 allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles par des forces de la MINUSCA ayant été faites contre 14 pour la période précédente. Ces quatre allégations font actuellement l'objet d'une enquête menée par les pays fournisseurs de contingents concernés et l'ONU. En coopération avec des organismes des Nations Unies et des partenaires opérationnels, la MINUSCA a intensifié les efforts de prévention et l'application de la politique de tolérance zéro du Secrétaire général en procédant à des évaluations continues des risques et en mettant en œuvre des mesures d'atténuation, en promouvant une politique stricte de non-fraternisation et en dispensant une formation continue à l'ensemble du personnel ainsi qu'aux journalistes et aux membres d'organisations gouvernementales et non gouvernementales. La MINUSCA a organisé un programme de formation destiné à mettre à jour les connaissances de son équipe d'intervention immédiate, qui est en mesure d'agir rapidement lorsque sont signalés des cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles et recueille et préserve les éléments de preuve en attendant l'ouverture des

enquêtes. La Mission a également constitué une équipe d'intervention d'urgence pour les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles, qui est chargée de dispenser des conseils, de surveiller la situation et de mettre en œuvre des mesures immédiates. Outre le processus dirigé par le Siège de l'Organisation au titre de la résolution 2272 (2016) du Conseil de sécurité, la MINUSCA procédera, avant la fin du premier trimestre de 2018, à une évaluation critique de l'efficacité et de la performance des effectifs, afin de déterminer s'il existe des liens entre leur performance et leur conduite. Pour ce qui est du soutien aux victimes, la MINUSCA a constitué un réseau de 36 organisations humanitaires qui recueillent les plaintes pour exploitation et atteintes sexuelles, et elle a créé une équipe d'intervention d'urgence à l'échelle de la Mission, chargée de dispenser des conseils et d'assurer le suivi de la mise en œuvre de solutions immédiates. Elle a établi des protocoles d'assistance aux victimes en collaboration avec des prestataires, dont l'UNICEF et le Fonds des Nations Unies pour la population, afin de veiller à ce que toutes les victimes bénéficient, dans un délai de 24 à 72 heures suivant la réception d'une plainte, d'un soutien et d'une assistance, notamment sous la forme de conseils juridiques et d'une aide médicale d'urgence. Le 23 juillet, le Secrétaire général a nommé Jane Conors comme défenseur des droits des victimes pour renforcer l'assistance fournie par l'ONU et ses partenaires, ainsi que l'accès des victimes à la justice, notamment en République centrafricaine.

X. Aspects financiers

87. Par sa résolution 71/299, l'Assemblée générale a ouvert, au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, des crédits d'un montant de 882,8 millions de dollars destinés à financer le fonctionnement de la Mission. Au 18 septembre 2017, le solde non acquitté des contributions au Compte spécial de la MINUSCA mises en recouvrement pour l'exercice s'élevait à 196,3 millions de dollars. À cette même date, le montant total des arriérés de contributions pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix atteignait 2 799 millions de dollars. Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents et aux unités de police constituées a été effectué pour la période allant jusqu'au 31 juillet 2017 et celui des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents l'a été pour la période allant jusqu'au 31 mars 2017, conformément au calendrier des versements trimestriels.

XI. Observations et recommandations

88. Depuis la fin de la transition politique, il y a plus d'un an, la République centrafricaine avait semblé se relever progressivement de la crise profonde qu'elle a connue. Il est tragique que la détérioration de la situation en matière de sécurité survenue au cours des derniers mois, en particulier dans le sud-est, ait replongé le pays dans un cycle de violence malgré les efforts faits par de nombreux acteurs pour prévenir une escalade du conflit. Les civils ont été les premières victimes de la violence. Des communautés entières ont été anéanties. Les groupes armés ont fragmenté et élargi leurs zones de contrôle. Les tensions intercommunautaires se sont accrues, alimentées par une vaste campagne de désinformation menée pour attiser de façon délibérée les passions communautaires et compromettre toute chance de paix et de stabilité. Si cette tendance se poursuit, il existe un risque réel que la situation empire, ce qui aurait des conséquences catastrophiques pour la population, le pays et la sous-région. Cela est inacceptable.

89. Les possibilités encore offertes d'enrayer cette spirale insensée de violence et de haine s'amenuisent rapidement. Pour les exploiter, l'ensemble des parties

prenantes, notamment au niveau national, doivent d'urgence prendre des mesures décisives et cohérentes. C'est dans ce contexte que j'ai coprésidé avec le Président Touadéra et le Président de la Commission de l'Union africaine la réunion de haut niveau sur la situation politique, sécuritaire et humanitaire en République centrafricaine qui s'est tenue en marge de la soixante-douzième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, en partenariat avec la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, l'Union européenne et la Banque mondiale. Celle-ci a offert au Président Touadéra l'occasion d'exprimer sa ferme détermination à surmonter les divisions internes et à prendre des mesures immédiates, en partenariat avec la communauté internationale, pour empêcher le pays de sombrer à nouveau dans le conflit.

90. Je me félicite des efforts consentis par le Président Touadéra pour dépasser les clivages politiques dans le cadre des préparatifs de la réunion de haut niveau. Ils doivent rapidement se traduire par une diminution concrète et tangible des violences et tous les Centrafricains doivent s'unir pour que s'instaure la paix. Je voudrais rappeler qu'il incombe à toutes les parties prenantes et institutions nationales de prévenir les conflits, de protéger les civils et d'œuvrer de concert pour la promotion de l'inclusion et de la réconciliation. Quant à la classe politique, elle doit faire passer l'intérêt du peuple et celui du pays avant le sien.

91. Je suis choqué que des discours de haine visant à provoquer des violences interconfessionnelles soient encore prononcés par ceux-là mêmes qui devraient s'attacher à panser les blessures de la nation et à prévenir de nouvelles violences. Je suis également préoccupé de constater que des groupes armés et criminels continuent de s'en prendre aux civils et de détruire leur pays. De tels agissements sont honteux et doivent cesser. J'espère que le Conseil de sécurité prendra des mesures décisives pour que ceux qui attisent la violence et la haine et entravent le processus de paix aient à répondre de leurs actes. Les communautés elles-mêmes doivent mettre de côté leurs différends, se rappeler que notre humanité commune fait de nous des semblables, et rejeter ceux qui encouragent la haine de l'autre. Quant aux membres des groupes armés et autres éléments concernés, ils doivent immédiatement honorer l'engagement qu'ils ont pris de renoncer aux actes d'hostilité et aux attaques visant des civils, de mettre un terme aux déplacements forcés et de cesser de recourir à la force des armes à des fins politiques et économiques.

92. L'appui de la communauté internationale, et notamment des Nations Unies, restera à jamais sans effet si les autorités centrafricaines, à tous les niveaux, ne s'engagent pas sans réserve à la poursuite de ces objectifs. C'est aux Centrafricains qu'incombe avant tout la responsabilité de la paix et de la stabilité en République centrafricaine. Le temps presse. J'appelle donc le Président, son gouvernement et tous les Centrafricains à tirer parti de l'élan suscité par la réunion de haut niveau pour s'approprier davantage le processus de paix et de relèvement, améliorer la gouvernance et obtenir plus rapidement des retombées positives. L'ONU continuera de leur offrir tout son soutien, mais elle ne peut ni ne doit se substituer aux Centrafricains dans cette entreprise.

93. J'espère que l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation, ainsi que la création d'un Panel des facilitateurs, relanceront le processus de paix. L'ONU est prête à leur apporter son appui. J'appelle le Gouvernement centrafricain et les membres de l'Initiative africaine à redoubler d'efforts dans cette optique, tout en veillant à ce que les pourparlers de paix soient aussi inclusifs que possible et à ce qu'y participent non seulement des groupes armés, mais aussi tous les secteurs de la société. Je tiens à réaffirmer la détermination de l'ONU à travailler en partenariat avec l'Union africaine, sous la direction du Gouvernement centrafricain, en vue d'obtenir la conclusion d'accords locaux et nationaux qui contribuent à stabiliser la

situation en matière de sécurité, à rétablir et à étendre l'autorité de l'État, et à créer des mécanismes favorisant une gouvernance plus inclusive et plus responsable.

94. Ce nouvel élan en faveur d'un dialogue véritable et associant toutes les parties doit s'accompagner de mesures propres à garantir la sécurité. À cet égard, si les autorités nationales, grâce à l'appui de partenaires internationaux, ont fait des progrès notables, l'État est toujours absent d'une grande partie du territoire. En raison de l'escalade et de la multiplication des affrontements armés et autres actes de violence dans l'ensemble du pays, la MINUSCA a souvent été débordée, ses effectifs étant dispersés sur le territoire, incapables de faire face aux nouveaux besoins en matière de sécurité, ce qui a permis aux groupes armés de proliférer et d'alimenter les conflits. Elle a fait des efforts considérables pour adapter son dispositif opérationnel et réajuster son déploiement, tout en générant des capacités supplémentaires en exploitant tous les moyens à sa disposition. Mais elle a atteint ses limites. Le fait de revoir à la hausse son effectif maximal autorisé lui permettra d'intervenir plus efficacement dans certaines situations. La Mission continuera également de prendre les mesures voulues pour accroître la performance et la robustesse de la force. Une opération de maintien de la paix ne saurait toutefois se substituer à un État ni stabiliser à elle seule tout un pays. Il s'agit d'une entreprise commune, à laquelle doivent prendre part tous les acteurs nationaux et les partenaires internationaux.

95. Le Plan national de relèvement et de consolidation de la paix et le Cadre d'engagement mutuel (CEM-RCA) demeureront les fondements de l'action menée sur place par le système des Nations Unies. La Mission continuera d'inciter les autorités nationales à prendre en main la stratégie de réforme du secteur de la sécurité et à promouvoir en la matière un processus inclusif. Je me félicite des progrès accomplis quant à la sélection des 500 fonctionnaires de police et de gendarmerie requis, et j'appelle les autorités nationales à poursuivre leurs efforts pour constituer et déployer des forces de police et de gendarmerie efficaces, car c'est à elles qu'il incombe au premier chef de maintenir l'ordre public.

96. Je suis encouragé par l'avancée que représente l'adoption d'un cadre devant permettre aux forces armées nationales de redevenir progressivement opérationnelles. J'exhorte les autorités nationales à prendre les dispositions nécessaires pour que le redéploiement de ces forces ailleurs qu'à Bangui ne constitue pas une menace pour la population et ne compromette pas la recherche d'une solution politique. Il faudra pour ce faire mobiliser davantage de moyens, pour être en mesure d'assurer le maintien et le commandement de forces de sécurité sur le terrain, mais aussi les réorganiser pour qu'elles soient plus représentatives de la diversité ethnique et géographique du pays. Je me félicite du lancement du projet pilote de désarmement, démobilisation et réintégration, avec l'appui de la mission militaire de formation de l'Union européenne, car il contribue à instaurer une confiance propice à la recherche d'une solution politique, au recul de la violence et à la mise en œuvre ultérieure du programme de désarmement, démobilisation, rapatriement et réintégration. J'accueille avec satisfaction l'aide apportée par la mission de formation de l'Union européenne à la réforme du secteur de la défense et j'encourage la communauté internationale à accroître son appui à la poursuite de la consolidation des forces armées nationales.

97. Le besoin de justice, sachant que les Centrafricains ont exigé lors du Forum de Bangui qu'il soit mis fin à l'impunité, doit donner lieu à des prises de position claires, afin que les auteurs des crimes les plus odieux rendent compte de leurs actes et que les victimes qui y ont survécu puissent obtenir réparation. Le processus de paix devrait inclure des mécanismes de justice transitionnelle, propres à renforcer la cohésion et la réconciliation nationales. J'exhorte les autorités nationales à élaborer un modèle de justice transitionnelle qui tienne compte des diverses initiatives

engagées dans ce domaine, notamment des travaux de la Cour pénale spéciale et de l'établissement prochain d'une commission vérité et réconciliation. La MINUSCA redoublera d'efforts pour arrêter ceux qui ont entravé au premier chef le processus de paix et ceux qui ont commis les crimes les plus graves à l'encontre de civils et d'acteurs internationaux.

98. Si elle ne s'accompagne pas d'initiatives de relèvement rapide en matière d'économie et de développement, conformément aux préconisations du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix, la stabilisation des conditions de sécurité demeurera fragile. Il est essentiel que les partenaires internationaux continuent d'apporter leur appui aux autorités nationales à un moment où elles doivent répondre à des sollicitations concurrentes avec des ressources limitées. La communauté internationale ne doit pas se désengager alors que le pays est parvenu à un tournant. Les efforts visant à protéger les civils et à progresser sur la voie d'une solution politique se poursuivent, aussi le travail de relèvement est-il plus important que jamais pour rendre possible un retour durable des déplacés et des réfugiés dans leurs régions d'origine et pour donner à une nouvelle génération de Centrafricains une chance de voir se concrétiser un avenir dépourvu de violence.

99. Je suis consterné que les soldats de la paix et les travailleurs humanitaires internationaux et nationaux soient encore victimes de lâches attaques et je condamne avec la plus grande vigueur celles qui ont fait 4 morts et 12 blessés parmi les Casques bleus. Ces attaques constituent des crimes graves au regard du droit international et j'exige que leurs auteurs soient tenus d'en répondre.

100. La situation humanitaire dans le pays est très préoccupante. Je ne saurais trop insister sur l'importance d'un engagement sans réserve de la communauté internationale pour appuyer les efforts consentis par les entités des Nations Unies et les partenaires humanitaires pour y remédier. Les ressources disponibles sont limitées. Des solutions aux déficits de financement doivent être trouvées d'urgence pour répondre aux besoins les plus élémentaires d'une partie croissante de la population. La multiplication des obstacles à l'acheminement de l'aide humanitaire dans certaines régions du pays est tout simplement inacceptable. Je demande aux autorités centrafricaines, et en particulier aux groupes armés, de faire en sorte que les acteurs humanitaires bénéficient d'un accès sûr et sans entrave à toutes les régions du pays.

101. Sur la base des conclusions du présent rapport, je recommande que le Conseil de sécurité proroge le mandat de la MINUSCA d'un an, jusqu'au 15 novembre 2018, et que l'effectif militaire autorisé de la Mission soit porté à 11 650 personnes, dont 480 observateurs militaires et officiers d'état-major, que l'effectif autorisé de 2 080 policiers soit maintenu – 400 policiers hors unités de police constituées et 1 680 membres d'unités de police constituées – et que le nombre de membres du personnel pénitentiaire soit maintenu à 108.

102. Je recommande également que la MINUSCA fasse porter ses efforts en premier lieu sur sa mission de maintien de la paix, en fixant des priorités pour ce qui est de l'appui à apporter à la recherche d'une solution politique à tous les niveaux; qu'elle renforce les moyens qu'elle consacre à la protection des civils et à l'instauration de conditions de sécurité favorables à l'acheminement en toute sécurité de l'aide humanitaire. Par conséquent, je recommande que le Conseil de sécurité rationalise, adapte et renforce le mandat de la MINUSCA tel qu'il est décrit aux paragraphes 66 à 80 ci-dessus, et fixe les priorités qui en découlent pour la Mission. La stratégie politique et l'approche en matière de prévention des conflits qui sous-tendent ces recommandations exigent que la Mission se dote d'une stratégie plus ambitieuse en matière de sécurité. Cela ne suffira pas en soi à garantir une protection totale des civils dans l'ensemble du pays. Il s'agit simplement de

donner à la Mission davantage de moyens d'empêcher la poursuite de la détérioration des conditions de sécurité, tout en ménageant un espace qui permette de progresser dans la recherche d'une solution politique.

103. La MINUSCA devra également continuer de s'attacher à mieux rendre compte de ses activités et à appliquer la politique de tolérance zéro de l'ONU s'agissant de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Des progrès significatifs ont été réalisés, marqués par une réduction progressive du nombre d'allégations enregistrées. J'en félicite la Mission et l'exhorte à redoubler d'efforts pour prévenir, dissuader et réprimer l'exploitation et les atteintes sexuelles, ainsi qu'à prendre toutes les mesures possibles pour garantir la prise en charge des victimes.

104. On a tenté à maintes reprises de mettre fin au cycle de la violence. J'estime que si nous gardons le cap, grâce au plein engagement des autorités nationales, sur la base de politiques inclusives et d'une gouvernance responsable, mais aussi d'une mobilisation internationale coordonnée et cohérente, il existe une chance réelle d'empêcher un nouveau regain de violence et de maintenir la paix dans le pays. La République centrafricaine doit saisir l'occasion qui lui est offerte par l'initiative de paix conjointe – engagée sur la base du Cadre d'engagement mutuel et du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix – de s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité dont elle souffre depuis tant d'années.

105. Je remercie mon Représentant spécial pour la République centrafricaine, Parfait Onanga-Anyanga, de son dévouement et de sa détermination sans faille. Je suis profondément reconnaissant envers le personnel de la MINUSCA, l'équipe de pays des Nations Unies et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police pour leur mobilisation en faveur de la paix dans un contexte extrêmement difficile. Je remercie également mon Représentant spécial pour l'Afrique centrale et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale, François Louncény Fall, pour le rôle qu'il joue dans la sous-région à l'appui de la République centrafricaine. Je remercie enfin l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, l'Union européenne, la Banque mondiale, les partenaires internationaux et les organisations non gouvernementales d'œuvrer sans relâche, aux côtés des Centrafricains, pour jeter avec eux les bases d'un avenir meilleur pour le pays.

Carte



Map No. 4522 Rev. 10 UNITED NATIONS
October 2017 (Colour)

Department of Field Support
Geospatial Information Section (formerly Cartographic Section)

x JTB
 ▲ Military Observer Position
 ● National Capital
 ○ Préfecture Capital
 ○ Town, Village
 ✈ Major Airport
 - - - International Boundary
 - - - Undetermined Boundary*
 - - - Préfecture Boundary

* Final boundary between the Republic of the Sudan and the Republic of South Sudan has not yet been determined.